

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE HANDICAPÉE 2006-2011

# Haute-Savoie

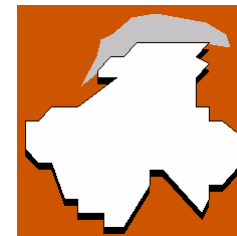
Référentiel à l'usage  
des établissements et services

**Outil pour l'élaboration  
et la révision des projets**

---

**DDASS de Haute-Savoie**  
avec l'appui technique du CREAI Rhône-Alpes

**Mai 2008**





# Sommaire

---

2	Présentation de l'outil
5	<b>Population accueillie</b>
9	<b>Accueil</b>
14	<b>Dépistage et prise en charge précoce</b>
16	<b>Soins</b>
19	<b>Scolarisation</b>
20	<b>Formation professionnelle</b>
22	<b>Participation sociale et ouverture à l'extérieur</b>
23	<b>Soutien aux familles et aux aidants</b>
24	<b>Personnel de l'établissement ou du service</b>
25	<b>Coopérations et partenariats</b>



# Présentation de l'outil

---

## Objectif du référentiel

Ce document répond aux préconisations du schéma départemental, tendant à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation pour :

- **la création et la révision des projets d'établissement ou de service,**
- **l'instruction des dossiers pour passage en CROSMS.**

Il s'agit d'une grille de lecture des projets des établissements et services au regard des orientations du schéma départemental. Cet outil n'intègre pas toutes les composantes d'un projet d'établissement ou de service, mais souligne les points de vigilance issus du schéma et de son plan d'action.

## Méthodologie d'élaboration du référentiel

Le comité départemental réuni le 18 octobre 2007 a constitué un groupe de travail en lui confiant la mission d'élaborer ce référentiel avant le mois de mars 2008.

Le groupe de travail était composé de huit personnes représentant quatre partenaires :

- **la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales**, représentée par le Dr Gwenaëlle CORBÉ et Zoulikha ABDESSELAM,
- **la Maison départementale des personnes handicapées**, représentée par Josepha TORRES,
- **l'Éducation nationale**, représentée par Martine LENOËL,
- **les établissements et services médico-sociaux**, représentés par Jean-Marc BERGEOT (Association Nous Aussi) et Daniel SEGAUD (ADIMC 74).

La mission d'appui technique a été confiée au **CREAI Rhône-Alpes**, représenté par Éliane CORBET et Camille GILIBERT.

Le groupe a travaillé pendant trois jours, du lundi 4 au mercredi 6 février 2008, dans les locaux de l'IME Nous Aussi à Cluses, à l'issue desquels le référentiel fut élaboré en quasi-totalité. Il a été présenté le 26 mars 2008 au comité départemental pour validation.



---

## Éléments non pris en compte par le référentiel

Cet outil s'adresse d'une façon générale aux établissements et services médico-sociaux accueillant des enfants ou adolescents en situation de handicap. En revanche il ne prend pas en compte les aspects particuliers des **instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)** et les conséquences des récents textes sur leurs projets d'établissement (décret du 6 janvier 2005 et circulaire du 14 mai 2007). Il y aura donc lieu pour les ITEP de compléter la réflexion avec des interrogations qui leur sont propres.

La problématique particulière des **enfants « communs »** aux secteurs médico-social, de l'aide sociale à l'enfance, voire de la protection judiciaire de la jeunesse, a donné lieu à des orientations communes aux deux schémas départementaux pour la protection de l'enfance et pour l'enfance handicapée. Leur mise en œuvre nécessite une concertation au niveau départemental entre les différents partenaires, décideurs et opérateurs.

La problématique des **transports** est directement liée à d'autres (*diversification des modes d'accueil, organisation de l'offre / proximité*). Il a été choisi de ne pas retenir cette thématique dans le cadre du référentiel, celle-ci ne relevant pas des établissements, mais plutôt de contraintes extérieures. Sur ce point, une réflexion est également à conduire en lien avec le schéma départemental des transports.

## Structure du référentiel

Le plan s'efforcera de suivre la description d'un projet d'établissement ou de service, bien qu'il ne reprenne pas tout le contenu d'un projet.

Le référentiel intègre à la fois des éléments touchant au fonctionnement de l'établissement (*accueil, personnel...*) et des éléments relatifs au contenu et à la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs proches (*soins, scolarité, participation sociale...*) tels qu'indiqués dans les orientations du schéma départemental.

Dix thématiques ont ainsi été retenues pour identifier l'impact de ces orientations : **population accueillie, accueil, dépistage et prise en charge précoce, soins, scolarisation, formation professionnelle, participation sociale, soutien aux familles et aux aidants, personnel de l'établissement ou du service, coopérations et partenariats.**



---

## Guide de lecture

Lors de l'élaboration de l'outil, le groupe de travail a constaté qu'une formulation par **questions** en référence aux attendus du schéma présentait un caractère approprié à l'interrogation du fonctionnement de l'établissement quant aux modalités de mise en œuvre d'un certain nombre d'orientations.

Il est en effet fondamental que les établissements et associations conservent une liberté dans le choix de ces modalités.

Dans un souci de lisibilité et de transparence, il est apparu nécessaire aux partenaires de rappeler les différents points du schéma auxquels se réfère le document (*orientations et fiches action*). Ces **références** seront ainsi mentionnées pour chaque rubrique interrogée.



# Population accueillie

---

## Critères d'admission au regard du projet d'établissement ou de service

### RÉFÉRENCES

- Offrir des réponses de proximité pour tous les types de handicap et permettre une équité d'accès (*Orientation 1 - Fiche action 1*).
- Mieux préparer l'admission, les passages, les relais (*OR 3*).

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Quels sont les refus d'admission ou les situations d'exclusion de l'établissement ou service ?**
  - Quelles en sont les causes ?**
  - Quels moyens seraient nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des enfants vivant ces situations ?**
- 
- Accueillez-vous actuellement des jeunes dont la situation ne correspond pas à votre agrément actuel ?**
  - Accueillez-vous actuellement des jeunes dont la situation ne correspond pas à votre projet d'établissement ou service ?**
  - Pouvez-vous décrire ces situations ?**
  - Travaillez-vous en partenariat avec d'autres établissements ou services, sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, sur ces situations ?**
  - Quelles sont les possibilités ou difficultés de réorientation des jeunes concernés ?**
- 
- Quel ajustement de l'agrément et/ou du projet d'établissement ou de service est envisagé pour répondre à ces besoins ?**
  - Quelles seraient les incidences sur le fonctionnement et les moyens de l'établissement ou du service ?**
-



# Population accueillie

---

## **Troubles sévères du langage**

### **R É F É R E N C E S**

- Organiser un dispositif adapté pour la prise en charge des troubles sévères du langage.
- Mettre en place un dispositif d'organisation pour le dépistage de ces troubles afin de développer des capacités de diagnostic suffisantes dans le département, notamment à partir du Centre de référence du langage de l'hôpital d'Annemasse (OR 2 – FA 3).

### **Q U E S T I O N S É V A L U A T I V E S**

---

- Avez-vous créé des structures spécifiques pour la prise en charge de ces troubles (ou en avez-vous le projet) ?**  
*(services, sections...)*
  - Avez-vous des méthodes spécifiques de rééducation, de pédagogie ?**
- 
- Quels moyens de votre plateau technique médical et paramédical sont destinés à la prise en charge de ces troubles ?**
  - Quels moyens de votre plateau technique médical et paramédical sont destinés à la prise en charge des troubles associés ?**  
*(exemple : neuropsychologue, orthophoniste spécialisé...)*
-



# Population accueillie

---

## **Autisme et troubles envahissants du développement**

### **R É F É R E N C E S**

- Développer l'équipement en faveur des enfants souffrant de troubles envahissants du développement et encourager sa mise en réseau avec le pôle référence et le centre de ressources rhônalpin pour l'autisme.
- Développer et diversifier l'offre de prise en charge afin d'offrir des réponses adaptées après le diagnostic et de respecter le libre choix des parents (OR 2).
- Voir aussi le plan départemental autisme (août 2006).

### **Q U E S T I O N S É V A L U A T I V E S**

---

- Quelles méthodes de prise en charge des troubles envahissants du développement sont proposées par l'établissement ou le service ?**
  - Quelles compétences ou formations sont développées à cet égard ?**
- 
- Le choix de ces méthodes peut-il conduire à des refus d'admission de certaines situations ?**
  - Quelles sont les situations concernées ?**
  - Quelles sont les solutions proposées aux enfants dont l'accueil est refusé ?**
- 
- Quels partenariats sont développés ?**
- 
- Quels sont les liens avec le CRA, le CADIPA, les CMP... ?**
-



# Population accueillie

---

## ***Déficiences sensorielle***

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- L'établissement ou le service accueille-t-il des enfants porteurs de déficiences sensorielle ?**
  - Quelles compétences internes sont mises en œuvre pour accompagner ces situations ?**
- 
- Quels partenariats sont développés ?**
  - Quels sont les liens avec le CTRDV et l'INJS ?**
  - Quels manques ou difficultés sont à souligner ?**
-



# L'accueil

---

## RÉFÉRENCES

- Améliorer l'accessibilité des établissements médico-sociaux.
- L'accessibilité des établissements, demande à être améliorée tant pour meilleure qualité de vie des usagers et un développement de leur participation sociale que pour une plus grande implication des familles aux actions concernant leur enfant (OR 6).

## Coordinations et continuité des parcours / Admission - Accompagnement - Sortie

## RÉFÉRENCES

- Mettre en place un « fil rouge » pour favoriser le parcours de vie de la personne.
- Mieux préparer l'admission, les passages, les relais et assouplir les modalités d'accueil (OR 5 - FA 7).

## Continuité des parcours

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Dans quelles situations la continuité de l'accueil au sein de l'établissement est-elle rendue difficile ?**  
(retour d'hospitalisation...)
  - Y a-t-il une gestion concertée des situations critiques ou de rupture ?**
  - En interne ?**
  - Avec d'autres partenaires ?**
-



# L'accueil

---

## **Prise en charge conjointe**

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- L'établissement ou le service dispense-t-il des actions complémentaires à celles d'un autre établissement ou service médico-social ou sanitaire dans le cadre de plans personnalisés de compensation et / ou de projets personnalisés ?**
  - Selon quelles modalités ?**  
*(convention, coopération...)*
- 

- A-t-il recours à des prestations d'un autre établissement ou service ?**
  - Dans quel cadre ?**  
*(convention, coopération...)*
- 

## **Sortie de l'établissement**

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Des relais sont-ils recherchés avant la sortie de l'établissement ou du service ?**
  - Ce dernier assure-t-il un suivi des enfants après leur sortie ?**
  - Des ressources sont-elles affectées à cette fonction ?**
  - Un service est-il identifié pour cela ?**
- 
- Un retour dans l'établissement ou le service est-il prévu en cas d'échec d'une réorientation ?**
-



## Diversification des modes d'accueil / Souplesse

### RÉFÉRENCES

- Favoriser la souplesse et la diversité des modalités de prise en charge.
- Les usagers attendent des accueils plus souples leur permettant à la fois le répit et le maintien du lien avec l'enfant : des accueils séquentiels et modulables, un aménagement des jours et des horaires d'ouverture, des accueils en week-end et durant les congés scolaires sont souhaités.
- Une autre modalité de tarification lèverait une part des obstacles à l'assouplissement des modalités de prise en charge. La création ou l'adaptation d'une structure à vocation départementale est préconisée pour l'accueil lors de week-end et de vacances scolaires (OR 6).

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

**Quelles modalités d'accueil sont proposées par l'établissement ?**

→ **Internat**

→ **Accueil séquentiel (dont accueil partagé)** - dans le cadre du projet individualisé

→ **Accueil temporaire** - en réponse aux besoins de répit / projet individualisé

→ **Accueil d'urgence** - en réponse aux situations de crise

**Comment sont organisées les réponses en termes de diversification des modes d'accueil en complémentarité avec d'autres établissements ?**

---



## Continuité de l'accueil

### *Rythmes scolaires / de l'établissement / des familles*

#### RÉFÉRENCES

- Adapter les pratiques et les modes d'accueil aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles (FA 8).

#### QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 
- L'établissement peut-il adapter son fonctionnement à la diversité des besoins de l'enfant et des rythmes familiaux ?**  
*(gestion de l'absentéisme)*
  - Comment peut-il adapter le contrat de séjour ?**
  - Comment concilier la demande de certaines familles et le fonctionnement institutionnel ?**  
*(lié à la fois au règlement de fonctionnement et au financement)*
- 
- Y a-t-il un aménagement négocié sur ce point ?**  
*(cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens – CPOM)*
-



# L'accueil

---

## ***Accueil le week-end et congés scolaires***

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Un accueil le week-end est-il possible ?
  - Comment est-il organisé ?
  - En interne ?
  - En lien avec un autre établissement ?
- 

- Des besoins sont-ils repérés sur ce point ?
  - Lesquels ?
- 

## ***Amplitude horaire en journée***

### QUESTION ÉVALUATIVE

---

- L'amplitude d'ouverture journalière de l'établissement correspond-elle aux besoins et demandes des parents ?
-



# Dépistage / Prise en charge précoce

---

## RÉFÉRENCES

- Au sein de chaque bassin géographique, les établissements et services spécialisés devront exercer une mission de pôles ressources, en mettant en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation et en mettant leurs compétences à disposition des structures dites « ordinaires ».
- Développer et améliorer la prévention et la prise en charge précoce dans le cadre d'un partenariat territorial (FA 2).
- Faciliter l'accès au diagnostic précoce pour les troubles envahissants du développement et troubles sévères du langage (FA 3).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

**Quelles sont les actions de dépistage proposées par l'établissement ou le service ?**  
(*ophtalmologique, auditif...*)

**Quels sont les liens avec le CTRDV et l'INJS ?**

---

**L'établissement ou le service assure-t-il une mission de ressource, liée à son expertise, en termes de dépistage et de prise en charge précoce ?**

**A destination de quels partenaires ?**

---

**Par qui est habituellement posé le diagnostic s'agissant des troubles sévères du langage ?**

**Avez-vous recours au centre de référence d'Annemasse (CRTL A) ?**

**Sinon auriez-vous besoin d'y recourir ?**

---

**Par qui est habituellement posé le diagnostic s'agissant des troubles envahissants du développement ?**

**Avez-vous recours au CRA et au CADIPA ?**

**Sinon auriez-vous besoin d'y recourir ?**

---



# Dépistage / Prise en charge précoce

---

## **Petite enfance**

### **QUESTIONS ÉVALUATIVES**

---

- L'établissement ou le service assure-t-il des actions de sensibilisation et / ou de formation à destination des structures ordinaires de la petite enfance ?**  
*(halte garderie, école préélémentaire...)*

---

- Quelles sont les réponses en matière d'accueil de la petite enfance, en interne ou en lien avec d'autres structures ?**

---



# Soins

---

## RÉFÉRENCES

- Dispenser le soin tel que défini dans le projet personnalisé.
- Renforcer les plateaux techniques et les coopérations entre établissements médico-sociaux, de santé (FA 6).

## Plateaux techniques des établissements et services médico-sociaux

### *Insuffisance de moyens et /ou difficultés de recrutement*

#### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Quelles sont les conditions de dispense des soins au regard du projet personnalisé ?
  - Les moyens humains de l'établissement ou du service permettent-ils de délivrer les prestations de soins telles que prescrites ou recommandées ?
- 
- Rencontrez-vous des difficultés pour le recrutement de certains professionnels ?
  - Existe-t-il une mutualisation organisée des postes de professionnels médicaux ou paramédicaux avec d'autres établissements ou services ?
  - Y verriez-vous un avantage ?
-



## Accès aux soins

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Comment l'établissement ou le service organise-t-il le recours aux soins somatiques ?**
  - Existe-t-il une convention avec un établissement hospitalier ?**  
*(obligatoire pour les établissements relevant des annexes XXIV bis et ter - article D.312-66 et 68 du CASF)*
  - Quels partenariats sont développés ?**  
*(SSIAD, hospitalisation à domicile...)*  
→ **détailler par spécialité**
- 
- Comment l'établissement ou le service organise-t-il le recours aux soins psychiques ?**
  - Quels sont les partenariats ?**
- 
- Un accompagnement aux soins est-il organisé ?**
  - Y a-t-il une continuité dans les phases de transition ?**
  - Quels manques ?**
- 
- Des actions de sensibilisation et / ou de formation sont-elles conduites par l'établissement ou le service à destination des professionnels de santé ?**
-



## Éducation à la santé / Éducation thérapeutique

### QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Des actions d'éducation pour la santé sont-elles proposées aux jeunes de l'établissement ou du service ?**  
*(relatives à l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, les conduites addictives et à risques, la sexualité...)*

---

- Une éducation thérapeutique est-elle prévue pour les jeunes concernés ?**  
*(observance des traitements, apprendre à vivre avec sa maladie ou son handicap...)*

---



# Scolarité

---

## RÉFÉRENCES

- Assurer un temps de scolarisation tel que prévu par la loi et qualitativement satisfaisant.
- Développer la scolarisation en milieu ordinaire des enfants accueillis en établissement spécialisé.
- Développer les liens entre établissements scolaires « ordinaires » et établissements spécialisés.
- Diversifier les formes de scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap.
- Missionner les SESSAD pour un soutien aux CLIS et UPI du bassin géographique (OR 3 – FA 4).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Quelles sont les ressources pédagogiques internes à l'établissement ou au service ?**
- Celui-ci dispose-t-il de mise à disposition d'enseignant(s) spécialisé(s) ?**

---

- L'établissement dispose-t-il de classe(s) délocalisée(s) ?**

---

- Les enfants de l'établissement ou du service scolarisés en milieu ordinaire bénéficient-ils d'un accompagnement sur le lieu scolaire assuré par l'établissement ?**

---

- Quels sont les partenariats développés ?**
- Des actions communes sont-elles conduites avec l'Éducation nationale ?**

---

- L'établissement ou le service assure-t-il une mission d'appui aux CLIS et UPI, en dehors de sa file active ?**

---

- L'établissement ou le service apporte-t-il un soutien à destination du milieu ordinaire, en dehors de sa file active ?**  
*(conseil, méthode...)*

---

- L'établissement ou le service participe-t-il à des actions de sensibilisation à destination de professionnels de l'Éducation nationale ?**

---



# Formation professionnelle

---

## RÉFÉRENCES

Missionner les établissements et les services médico-sociaux pour le soutien à la formation professionnelle :

- créer des services médico-sociaux tels que les SESSAD missionnés pour l'étayage éducatif et thérapeutique du jeune le long de son parcours de formation professionnelle,
- attribuer aux IMPro une fonction de centre ressource et d'évaluation,
- créer des services de préapprentissage spécialisés (OR 4).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

**L'établissement ou le service propose-t-il un soutien à la formation professionnelle ?**

---

**La formation dispensée par l'établissement ou le service est-elle qualifiante ?**

**Quelles évolutions seraient nécessaires pour qu'elle le soit ?**

---

**L'établissement ou le service dispose-t-il d'un poste de chargé d'insertion ?**

**Ce poste est-il partagé avec d'autres établissements ou services ?**

---

**Quels liens sont développés avec les partenaires de l'insertion et de la formation (pré)professionnelle ?**  
*(CIO, Cap Emploi, CRP, MFR, CFA...)*

---

**Comment sont réalisés l'évaluation des capacités pré-professionnelles, l'orientation, la validation des savoir-faire et le suivi de la formation ?** *(voir la circulaire DGEFP du 15 janvier 2007)*

**Avec quels partenariats ?**

---

**L'établissement ou le service assure-t-il une mission de ressource à destination d'autres établissements ou services du fait de son expertise en matière de formation professionnelle ?**  
*(compétence, section professionnelle, réseau...)*

---



# Formation professionnelle

---

## **POUR RAPPEL**

*Orientation 4 du schéma départemental pour adultes handicapés :*

- *favoriser la mise à disposition, pour des actions en faveur des jeunes de 16 à 18 ans scolarisés en milieu ordinaire, des plateaux techniques des IME ainsi que ceux des ESAT (en leur permettant d'y réaliser des stages),*
- *offrir la solution de l'accueil temporaire (en structure pour enfants ou pour adultes) afin de faciliter la mobilité géographique des jeunes travailleurs sur le plan des transports et de l'hébergement, faciliter les allers-retours entre services médico-sociaux pour adolescents et services médico-sociaux pour adultes, notamment en renforçant les liens entre IMPro et ESAT.*



# Participation sociale / Ouverture sur l'extérieur

---

## RÉFÉRENCES

Multiplier les expériences d'intégration :

- multiplier les rencontres avec le public à l'intérieur des établissements médico-sociaux.
- multiplier les relations extérieures à l'établissement (OR 7).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Quelles sont les activités sportives, musicales, artistiques proposées par l'établissement ou le service ?**
  - Qui assure ces activités ?**
- 
- Des activités et / ou infrastructures de l'établissement ou du service sont-elles ouvertes à des personnes extérieures ?**
- 
- Des bénévoles interviennent-ils au sein de l'établissement ou du service ?**
  - Dans quelles conditions ?**
- 
- Quelles expériences de participation sociale sont menées par l'établissement ou le service ?**
  - Des partenariats sont-ils développés dans ce domaine ?**
-



# Soutien aux familles et aux aidants

---

## RÉFÉRENCES

- Favoriser l'écoute des familles et/ou des usagers.
- Améliorer les conditions techniques et humaines de cette écoute (*accessibilité des locaux, procédures d'invitation et de participation des familles et des usagers, informations sur le droit de recours*) (OR 6).
- Développer une culture commune des relations avec les usagers.
- Développer l'implication des familles dans les actions concernant leurs enfants (FA 9).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

- Quelles sont les modalités d'accueil des familles au sein de l'établissement ?**
  - Quelles sont les modalités de leur participation aux actions mises en œuvre dans le cadre du projet personnalisé de leur enfant ?**
  - Les deux parents sont-ils systématiquement invités aux rencontres concernant leur enfant organisées par l'établissement ou le service ?**  
*(y compris lorsque les parents sont séparés)*
  - Des groupes de parole ou autres temps d'échange et de rencontre sont-ils organisés par l'établissement ou le service en direction des parents ou autres aidants (ou des ressources sont-elles mises à disposition par l'établissement ou le service pour ces actions) ?**
  - Des actions sont-elles proposées en direction des fratries ?**
-



# Personnel de l'établissement ou du service

---

## RÉFÉRENCES

- Favoriser la qualification et la mobilité des personnels.
- Informer et former tant les professionnels spécialisés que les personnels non spécialisés, notamment dans le cadre de la formation continue.
- Favoriser la mobilité des professionnels pour faire face aux risques d'usure.
- Développer la fonction de professionnel ressource.
- Développer des formations communes.
- Faciliter le recrutement de personnels qualifiés (FA 11).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

**Quelles actions de formation continue sont proposées aux professionnels de l'établissement ou du service ?**

---

**Comment la mobilité des professionnels est-elle recherchée ou favorisée ?**

**Quelles actions de soutien sont proposées aux professionnels de l'établissement ou du service ?**

---

**Des échanges sont-ils prévus avec des professionnels d'autres établissements ?**  
*(interventions, formations communes, échanges de pratiques, mutualisation, stages...)*

---

**L'établissement ou le service rencontre-t-il des difficultés de recrutement de son personnel ?**

---

**L'établissement ou le service accueille-t-il des stagiaires futurs professionnels médico-sociaux, de la santé... ?**

---

**L'établissement ou le service assure-t-il des interventions auprès d'étudiants en formation ?**  
*(travail social, santé, animation...)*

---



# Coopérations / Partenariats

---

## RÉFÉRENCES

- Mettre en place les complémentarités par territoire.
- Développer et soutenir le travail en réseau.
- Rapprocher les acteurs dans chacun des territoires (FA 1).

## QUESTIONS ÉVALUATIVES

---

**Quels sont les partenariats développés par l'établissement ou le service ?**

*(notamment ceux qui n'ont pas été indiqués dans les thématiques précédentes)*

**Quels sont les manques ou les difficultés ?**

---

**Existe-t-il une coopération avec les établissements et services du territoire ?**

*(bassin géographique)*

---

**Quelle recherche de complémentarité ?**

---

**Quelles sont les modalités de coopération ?**

*(groupement de coopération sociale et médico-sociale, convention...)*

---

Contacts

**CREAI Rhône-Alpes**

**Éliane CORBET**

*Directrice technique*

[e.corbet@creai-ra.org](mailto:e.corbet@creai-ra.org)

**Camille GILIBERT**

*Conseillère technique*

[c.gilibert@creai-ra.org](mailto:c.gilibert@creai-ra.org)





**DDASS de Haute-Savoie**  
Cité administrative  
Rue Dupanloup  
74040 Annecy Cedex



**CREAI Rhône-Alpes**  
18 avenue Félix Faure  
69007 Lyon